



# Liste des servitudes d'utilité publique

*Approbation en Conseil Communautaire le 09/02/2023*

*Mise à jour des annexes n°1 : 16 mai 2023*



**Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh**



**Plan local d'urbanisme  
intercommunal**  
steuñv lec'hel ar c'hêraozañ  
etre-kumunel

Conformément aux dispositions des articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-52 et R.151-53 du code de l'urbanisme, les servitudes d'utilité publique s'imposent au PLUi et doivent obligatoirement être annexées au dossier. Chaque servitude annexée comprend les documents graphiques, l'acte de création de la servitude ainsi que les éventuelles dispositions réglementaires. L'ensemble des servitudes forme une annexe composée d'un plan de synthèse et d'une liste récapitulative.

Afin d'assurer une absence de contradiction des règles et une clarté du droit applicable, la collectivité doit veiller à l'adéquation des dispositions du PLUi avec les effets des servitudes.

Les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol du Pays de Quimperlé sont répertoriées par communes (Arzano, Bannalec, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Mellac, Moëlan-Sur-Mer, Locunolé, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec-Sur-Belon, Saint-Thurien, Scaër, Tréméven, Le Trévoux) et qui sont les suivantes :

Commune d'ARZANO			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1 Protection des monuments historiques</b>	Mhi : Motte castrale du Roc'h + parcelle de situation ZH 27 Cad 1995	17/10/1995	UDAP Finistère
	MHi : Manoir du Laz : le logis en totalité - cad. YD 27	19/01/2006	
<b>AC2 Protection des sites et monuments naturels</b>	Site inscrit : Rives du Scorff	15/05/1974	DREAL Bretagne
<b>AS1 Protection des eaux potables et minérales</b>	Captage et forage de Kerlen	26/11/1999	ARS-B DT29
	Prise d'eau de Kéréven (sur Arzano, Pont-Scorff, Plouay et Cléguer)	17/07/2002	
	Captage et forage de Kerhalvé	08/10/2004	
	Prise d'eau de Moulin des Goreds sur l'Ellé	11/01/2008	
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i>  <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Theix – Arzano DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Arzano - Elliant DN 300 1977	23/02/1977	
	Transport de gaz : Arzano – Quéven (56) DN 150 1979*	20/10/1978	
	Transport de gaz : Languidic Pontivy – Arzano DN 300 1994	10/06/1994	
	Transport de gaz : Arzano – Châteauneuf-du-Faou Kernonn DN 300 1977	01/07/1998	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977-THEIX_ARZANO	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1994 LANGUIDIC_PONTIVY_ARZANO	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN150-1979 ARZANO_QUEVEN	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DUFAOU_KERNONN	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977 ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de ARZANO	09/01/2017	

<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 225kV N° 1 CONCARNEAU – POTEAU-ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kérouvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE – SQUIVIDAN		
	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
	LIAISON 400kV N°1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC/SNIA Pôle de NANTES

Commune de BANNALEC			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1 Protection des monuments historiques</b>	MHc : Eglise de la Véronique	17/10/1995	UDAP Finistère
	Mhi : Abside, transept et clocher de l'église de Bannalec	19/01/2006	
	Mhi : Dolmen de Kerscao à Loyan	18/06/1971	
	Mhi : Dolmen de Cosquériou d'an Traon	16/08/1973	
	MHc : Allée couverte de l'église blanche	30/10/1973	
	MHc : Allée couverte de Kermaout	04/11/1975	
<b>AS1 Protection des eaux potables et minérales</b>	Prise d'eau de Troganvel (périmètre indicatif) – En cours de révision	15/05/1974	ARS-B DT29
	Prise d'eau du Moulin du Plessis et de Belle Angèle	23/04/2012	
	Captage de Coatéréac	07/02/2013	
	Captage d'Intron Varia	07/02/2013	
	Forages de Guernic	30/12/99	
<b>EL11 Interdiction d'accès sur vois express</b>	RN 165		DIR Ouest
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i>  <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Arzano - Élliant DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Scaër - Bannalec DN 100 1985	25/01/1985	

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN100-1985 SCAER_BANNALEC	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977- ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN80-2003-SAIN- THURIEN_CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de BANNALEC	09/01/2017	
<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 225kV N° 1 CONCARNEAU - POTEAU-ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		
	LIAISON 63kV N° 1 CONCARNEAU-KERLOURY		
	LIAISON 63kV N° 2 BANNALEC – CONCARNEAU – MELGVEN		
	LIAISON 63kV N° 1 CASCADEC – CONCARNEAU – LANGONNET		
	LIAISON 63kV N° 1 BANNALEC – CONCARNEAU – LANGONNET – SCAER		
	LIAISON 63kV N° 1 BANNALEC - KERLOURY		
	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
	Faisceau hertzien allant de Scaër-Kervelenec (Finistère) à Lann Bihoué (Morbihan)	09/10/2000	DEFENSE ESID de Brest
<b>T1 Protection des chemins de fer</b>	Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau	15/07/45	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44 000 Nantes
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC/SNIA Pôle de NANTES

Commune de BAYE			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
I4 Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
I4 Protection des lignes électriques	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-POTEAU ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-QUIMPERLE		
PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
PT3 Protection des câbles de télécommunications	Câble à fibres optiques Tronçon Quimperlé-Concameau F202-4 (tracé incomplet)		ORANGE
	Câble cuivre UPS 29 1 12 - Baye > Trévoux (plan non communiqué)		
T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement– tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC / SNIA Pôle de Nantes

Commune de CLOHARS-CARNOËT			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
AC1 Protection des monuments historiques	MHi : Chapelle St Maudet (ND de la Paix) autrefois à Nizon et réédifiée au Pouldu (dans SPR)	Arrêté 05/04/2023 Exécutoire 16/04/2023	UDAP Finistère
	MHi : Ancienne abbaye de Saint-Maurice y compris les sols archéologiques, douves, étang – en complément de l'arrêté de 1956 (dans SPR)	08/08/1995	
AC2 Protection des sites et monuments naturels	Site inscrit : Rive droite de la Laïta (abords de l'ancienne abbaye Saint-Maurice)	02/07/1964	DREAL Bretagne
AC4 Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Site patrimonial remarquable de Clohars-Carnoët (AVAP)	19/12/2013	UDAP Finistère
EL3 Protection des cours d'eau relative aux servitudes de halage et de marchepied (*)	Servitudes de halage et de marchepied le long du fleuve la Laïta (Au titre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - article L2131-2) (non cartographié)	23/02/1977	DDTM29
EL8 Alignements lumineux et non lumineux	Champ de vue feu aval de Doëlan (Projet de servitude) (pas de servitude actée)		DIRM - NAMO
	Secteur d'utilisation du feu amont (Projet de servitude) (pas de servitude actée)		
EL9 servitude de passage des piétons sur le littoral	SPPL Clohars-Carnoët – Secteur de l'anse de Doëlan – 13/03/84	13/03/1984	DDTM-DML
	SPPL Clohars-Carnoët – Portion de la cale de Cyenne à Saint-Maurice	30/12/1999	
I4 Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.	30/12/2006	DDTM 29
PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
PT3 Protection des câbles de télécommunications	Câble n° 418 Rennes Quimper Brest (plan non communiqué en totalité)		ORANGE
T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement	25/07/1990	DGAC / SNIA Pôle de Nantes

Commune de GUILLIGOMARCH			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
AC1 Protection des monuments historiques	MHi : Chapelle Notre-Dame de la Clarté)	21/05/2015	UDAP Finistère
AC2 Protection des sites et monuments naturels	Site inscrit : Roches du Diable	12/09/1932	DREAL Bretagne
	Site inscrit : Rives du Scorff	15/05/1974	
AS1 Protection des eaux potables et minérales	Captage du Muriou	21/10/1997	ARS-B DT29
I4 Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
I4 Protection des lignes électriques	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kérouvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	Défense ESID de Brest
PT3 Protection des réseaux de télécommunication	Câble n° 418 Rennes Quimper Brest (plan non communiqué en totalité)	00/00/0000	ORANGE
T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de LOCUNOLE			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC2 Protection des sites et monuments naturels</b>	Site inscrit : Roches du Diable	12/09/1932	DREAL Bretagne
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i> <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : – Arzano -Élliant DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Arzano – Châteauneuf-du-Faou Kernonn DN 300 1995	01/07/1998	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DUFAOU_KERNOON	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	
<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du rseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kérourois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/90	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de MELLAC			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	MHi PPM : Calvaire du cimetière (PPM approuvé le 13/05/2011)	03/06/1932	UDAP Finistère
	MHc : Manoir de Kernault (partiel)	13/08/1991	
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Captage de Ty Bodel	19/12/2002	ARS-B DT29
	Prise d'eau de Kernagoret sur l'Isole	11/01/2008	
<b>EL11</b> <b>Interdiction d'accès sur voies express</b>	RN 165		DIR - Ouest
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i>  <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Querrien - Quimperlé DN 100 1978	22/09/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Branchement- Mellac La Madeleine DN 100 1996	05/03/1996	
	Transport de gaz : Branchement Mellac DN 80 1997	05/03/1996	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN100-1996-BRT_MELLAC_LA-MADELEINE	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN80-1997-BRT_MELLAC	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN80-1997-BRT_MELLAC	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de MELLAC_LA-MADELEINE	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de MELLAC	09/01/2017	
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-POTEAU ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 63kV N° 2 PIQUAGE A BOTLAN - PIQUAGE A LISLOCH		
	LIAISON 63kV N° 1 QUIMPERLE - PIQUAGE A BOTLAN		
	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-QUIMPERLE		
<b>PT2</b> <b>Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	Faisceau hertzien allant de Scaër-Kervelenec (Finistère) à Lann Bihoué (Morbihan)	09/10/2000	Défense ESID de Brest
<b>T1</b> <b>Protection des chemins de fer</b>	Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau	15/07/1845	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44 000 Nantes
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes



Commune de MOËLAN-SUR-MER			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> Protection des monuments historiques	MHc : Dolmen et menhir (ensemble de Kerandregre) - (P 594 sect. T cad.) - (dans SPR)	07/10/1931	UDAP Finistère
	MHc : Chapelle Saint-Philibert, ancien cimetière, fontaine et calvaire - (dans SPR)	26/03/1943	
	MHi : Dolmen de Kercadoret - (dans SPR) – disparu depuis le 21/09/1973 pour lotissement	16/08/1973	
	MHc : Menhir dallé de Mentoul - (dans SPR)	16/08/1973	
	MHi : Menhir de Mescléo en 2 parties - (dans SPR)	27/11/1973	
	MHi : Menhir de Kergoulouet - (dans SPR)	10/01/1974	
	MHc : Menhir et dalle de Belle Vue - (dans SPR)	14/03/1977	
	MHi : Menhir de Kerseler - (dans SPR de Moëlan-sur-Mer)	08/04/1982	
	MHi : Allée couverte de Kermeur Bihan - (dans SPR de Moëlan-sur-Mer)	04/10/1982	
	MHi : Allée couverte de Kergoustance - (dans SPR)	20/02/1996	
<b>AC2</b> Protection des sites et monuments naturels	Site inscrit : Rives de l'Aven et du Belon, littoral entre les rivières de Brigneau et de Merrien (Partie de Pont-Aven dans ZPPAU)	08/01/1976	DREAL Bretagne
<b>AC4</b> Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Site patrimonial remarquable Moëlan-sur-Mer (ZPPAUP)	27/04/2005	DRAC - B STAP 29
<b>AS2</b> Protection des établissements ostréicoles	Périmètre de protection autour des établissements conchylicoles et gisements naturels coquilliers de la rivière 'Le Belon'	23/01/1945	ARS-B DT29
<b>EL9</b> Servitude de passage piétons le long du littoral	SPPL Moëlan-sur-Mer - Totalité de la commune	18/06/1984	DDTM - DML
<b>I4</b> Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>PT3</b> Protection des câbles de télécommunications	Câble n° 418 Rennes Quimper Brest (plan non communiqué en totalité)		Orange
<b>T7</b> Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de QUERRIEN			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> Protection des monuments historiques	MHi : Chapelle de la Sainte-Trinité à Lanvénege (56)	10/02/1948	UDAP Morbihan
<b>AC2</b> Protection des sites et monuments naturels	Site inscrit : Roches du Diable	12/09/1932	DREAL Bretagne
<b>AS1</b> Protection des eaux potables et minérales	Captage de Catélouarn	10/07/2000	ARS-B DT29
	Captage de Lann Guerrien	10/07/2000	
	Captage de Kerant Sparl	10/07/2000	
<b>I3</b> Protection des canalisations de transport de gaz <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i> <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Arzano - Élliant DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Querrien - Quimperlé DN 100 1978	22/09/1977	
	Transport de gaz : Arzano - Châteauneuf-du-Faou Kernonn DN 300 1995	01/07/1998	
<b>I1</b> Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques. <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DUFAOU_KERONN	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de QUERRIEN	09/01/2017	
<b>I4</b> Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> Protection des lignes électriques	LIAISON 225kV N° 1 CONCARNEAU - POTEAU-ROUGE		RTE- Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		
	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>T7</b> Servitude à l'extérieur des zones de dégagement	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de QUIMPERLE			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	MHc : Eglise Sainte-Croix - liste de 1840 (dans SPR)	31/12/1840	UDAP Finistère
	MHc : Eglise Notre-Dame-de-l 'Assomption ou de Saint-Michel (dans SPR)	06/05/1915	
	MHi : Cloître de l'église Sainte-Croix (dans SPR)	02/12/1926	
	MHi : Ancien couvent des Ursulines : porte monumentale et Chapelle (dans SPR)	21/05/1927	
	MHi : Pont fleuri de l'Ellée (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Maison du XVIème siècle Place Saint-Michel, façades et toiture (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Maison (de l'hospice) adossée à la façade occidentale de l'église Notre-Dame de Saint-Michel, immeubles en bordure de la ruelle entourant son abside (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Façades et toitures, 8 rue Brémond d'ARS (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Façades et toitures, 10 rue Brémond d'ARS (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Façades et toitures, 12 rue Brémond d'ARS (dans SPR)	19/10/1928	
	MHi : Façades et toitures, 8 rue Savary (dans SPR)	19/10/1928	
	MHc : Maison du XVIème siècle, rue Dom Morice (dans SPR)	05/06/1931	
	MHi : Maison de retraite de Bourgneuf, portail d'entrée (dans SPR)	03/06/1932	
	MHi : Escalier de l'ancien présidial, rue Brémond d'Ars (dans SPR)	07/07/1932	
	MHi : Restes des ruines de Saint-Colomban sauf mur de façade (dans SPR)	08/06/1949	
	MHc : Ancienne abbaye de Saint Colomban, Mur de façade sur la rue Brémond d'Ars avec sa fenêtre ogivale (dans SPR)	08/07/1949	
	MHc : Dolmen de Roscasquen (Hors SPR) sur Quimperlé	03/04/1958	
	MHc : Maison sise au 7 rue Dom Morice (dans SPR)	07/12/1972	
	MHc : Façades et toitures, 4 rue Dom Morice (dans SPR)	03/08/1976	
	MHi : Ancien couvent des Ursulines : bâtiments conventuels du XVIIème siècle (dans SPR)	14/05/1986	
MHc : Ancien hôpital Frémeur et sa Chapelle Saint-Eutrope, en totalité (dans SPR) - Ancien arrêté annulé.	24/05/2004		
<b>AC4 Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager</b>	Site patrimonial remarquable de Quimperlé (modifiée) - (ZPPAUP)	27/04/2010	UDAP Finistère
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Prise d'eau de Moulin des Goreds sur l'Ellé	11/01/2008	ARS-B DT29
<b>EL11</b> <b>Interdiction d'accès sur voies express</b>	RN 165		DIR - Ouest
<b>EL3</b> <b>Protection des cours d'eau relative aux servitudes de halage et de marchepied (*)</b>	Servitudes de halage et de marchepied le long du fleuve la Laita (Au titre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - article L2131-2) (non cartographié)	30/12/2006	DDTM 29

	Servitudes de halage et de marchepied le long de la rivière l'Ellé (au titre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - article L2131-2) (non cartographié)	30/12/2006	
	Servitudes de halage et de marchepied le long de la rivière l'Isle (au titre du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques - article L2131-2) (non cartographié)	30/12/2006	
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i> <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Querrien – Quimperlé DN 100 1978	22/09/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Branchement Quimperlé C-I DN 100 1981	02/11/1981	
	Transport de gaz : Branchement Quimperlé CI COGE DN 80 2005	27/07/2005	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN80-2005-BRT_QUIMPERLE_CI_COGE	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1981-BRT_QUIMPERLE_CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de QUIMPERLE	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de QUIMPERLE_CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de QUIMPERLE_CI_COGE	09/01/2017	
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-POTEAU ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 63kV N° 2 PIQUAGE A BOTLAN – PIQUAGE A LISLOCH		
	LIAISON 63kV N° 1 QUIMPERLE – PIQUAGE A BOTLAN		
	LIAISON 63kV N° 1 MAUDUIT-QUIMPERLE		
	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-QUIMPERLE		
	LIAISON 63kV N° 1 POTEAU-ROUGE – QUIMPERLE		
	LIAISON 63kV N° 1 GUIDEL-QUIMPERLE		
<b>PM1</b> <b>Risques naturels prévisibles</b>	PPR inondation de Quimperlé / Tréméven	17/12/2004	DDTM 29
<b>PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
	Faisceau hertzien allant de Scaër-Kervelenec (Finistère) à Lann Bihoué (Morbihan)	09/10/2000	DEFENSE ESID de Brest
<b>PT3 Protection des câbles de télécommunications</b>	Câble à fibres optiques Tronçon Quimperlé-Concameau F202-4 (tracé incomplet)		ORANGE

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE  
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE QUIMPERLE COMMUNAUTE

	Câble 304 01 Quimperlé > Pont-Aven		
	Câble national enterré n° F202 Liaisons optiques Auray – Quimper (Saisie partielle d'après extrait de plan au 1/25000 de Orange)		
	Câble n° 29 0 64 Quimperlé – Bannalec		
	Câble régional de transmission 304-01 – Quimperlé > Concarneau (plans non fournis en totalité)		
<b>T1 Protection des chemins de fer</b>	Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau	15/07/45	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44 000 Nantes
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de REDENE			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	MHc : Dolmen de Roscasquen (Hors SPR)	03/04/1958	UDAP Finistère
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Site inscrit : Roches du Diable	26/11/1999	ARS-B DT29
	Prise d'eau de Moulin des Goreds sur l'Ellé	11/01/2008	
<b>EL11</b> <b>Interdiction d'accès sur voies express</b>	RN 165		DIR – Ouest
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.	23/02/1977	Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-POTEAU ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 63kV N° 1 POTEAU-ROUGE – QUIMPERLE		
	LIAISON 63kV N° 1 GUIDEL-QUIMPERLE		
<b>PT3</b> <b>Protection des câbles de télécommunications</b>	Câble national enterré n° F202 Liaisons optiques Auray – Quimper (Saisie partielle d'après extrait de plan au 1/25000 de Orange)		ORANGE
<b>T1</b> <b>Protection des chemins de fer</b>	Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau	15/07/1845	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44 000 Nantes
<b>T7</b> <b>Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de RIEC SUR BELON			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	Mhi : Puits de Keramperhec (dans SPR de Pont-Aven)	03/04/1958	DRAC-B STAP29
	Mhi : Château du Hénant : tour, grosse tour et courtine bordant cour sud, chapelle	04/03/1935	
	MHc : Allée couverte du Goulet Riec	16/12/1953	
	Mhi : Dolmen de Kerscao à Loyan (sur Riec-sur-Belon)	18/06/1971	
	Mhi : Stèle protohistorique à Penlann	03/11/1971	
	MHc : Menhir de Laniscar	07/11/1974	
	Mhi : Chapelle Saint-Nicolas	05/05/1975	
	Mhi : Menhir de Kerseler (dans SPR de Moëlan-sur-Mer)	08/04/1982	
	Mhi : Allée couverte de Kermeur Bihan (dans SPR de Moëlan-sur-Mer)	04/10/1982	
	Mhi : Domaine de Keramperhec (dans SPR de Pont-Aven, mais non cité)	04/02/1988	
	Mhi : Château de Bélon	11/05/2017	
<b>AC2 Protection des sites et monuments naturels</b>	Site inscrit : Rives de l'Aven et du Belon, littoral entre les rivières de Brigneau et de Merrien (Partie de Pont-Aven dans ZPPAU)	08/01/1976	DREAL Bretagne
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Prise d'eau du Moulin du Plessis et de Belle Angèle	23/04/2012	ARS-B DT29
<b>AS2</b> <b>Protection des établissements ostréicoles</b>	Périmètre de protection autour des établissements conchylicoles et gisements naturels coquilliers de la rivière 'Le Belon'	23/01/1945	ARS-B DT29
<b>EL11</b> <b>Interdiction d'accès sur voie express</b>	RN 165		DIR – Ouest
<b>EL9 Servitude de passage piétons le long du littoral</b>	SPPL Riec-sur-Belon – Rive droite du Belon – Servitude de droit – Articles L121-31 à L121-37 et R121-9 à R121-32	31/12/1976	DDTM-DML
	SPPL Riec-sur-Belon – Secteur du Port du Belon à l'Anse de Goulet-Riec	28/09/1984	
	SPPL Riec-sur-Belon – Secteurs de Pont-Aven à l'anse de Goulet-Riec et du port de Bélon à l'anse de Keristinec	22/12/2015	
	SPPL Riec-sur-Belon – servitude de droit rétablie sur parcelles YV1 et YT 46 par TA Rennes du 9/07/2019	09/07/2019	
	SPPL Riec-sur-Belon – Servitude de droit rétablie sur parcelles YV1 et YT46 suite à AP du 22/12/2015 annulé partiellement par TA RENNES le 09/07/2019	07/9/2019	
	SPPL Riec-sur-Belon – Servitude de droit rétablie sur parcelles YR135, YT5, YT35, YL55 suite à AP du 22/12/2015 annulé partiellement par TA RENNES le 18/10/2019	18/10/2019	
	SPPL Riec-sur-Belon – servitude de droit rétablie sur parcelles YO29 et YR 33 par TA RENNES du 18/10/2019	18/10/2019	
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du rseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 63kV N° 1 CONCARNEAU-KERLOURY		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
	LIAISON 63kV N° 2 BANNALEC – CONCARNEAU – MELGVEN		

			ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 63kV N° 1 BANNALEC – KERLOURY		
<b>PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
<b>PT3 Protection des câbles de télécommunications</b>	Câble à fibres optiques Tronçon Quimperlé-Concarneau F202-4 (tracé incomplet)		ORANGE
	Câble régional de transmission 304 01 – Quimperlé à Concarneau (plans non fournis en totalité)		
	Câble cuivre UPS 29 1 12 – Baye > Trévoux (plan non communiqué)		
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de SAINT-THURIEN			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	Mhi : Chapelle Saint-Eloi à Guiscriff (56)	07/10/1925	UDAP Morbihan
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Captage et forage de Stang Croshuel et forage de Poulmudou	18/08/2004	ARS-B DT29
<b>I3</b> <b>13 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i>  <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz : Arzano - Éliant DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Saint-Thurien CI DN 100 2003	29/04/2003	
	Transport de gaz : Saint-Thurien CI DN 160 2003	29/04/2003	
	Transport de gaz : Branchement de Saint-Thurien DN 80 2003	29/04/2003	
	Transport de gaz : Branchement de Saint-Thurien DN 80 2003	29/04/2003	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN80-2003-BRT_SAIN-THURIEN	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN80-2003-SAIN-THURIEN_CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : canalisation DN100-2003 SAINT-THURIEN SAINT-THURIEN CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : canalisation DN160-2003 SAINT-THURIEN SAINT-THURIEN CI	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de SAINT-THURIEN	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de SAINT-THURIEN_CI	09/01/2017	
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 225kV N° 1 CONCARNEAU - POTEAU-ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne
	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		



	LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	24/12/1982	ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	Faisceau hertzien de Scaër-Kervelenec (Finistère) à Lann Bihoué (Morbihan)	09/10/2000	Défense ESID de Brest
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	Enedis

Commune de SCAËR			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> Protection des monuments historiques	MHi : Restes de la Chapelle Saint-Jean (Croix) - détruite, pas de périmètre	28/10/1926	UDAP Finistère
	MHi : Chapelle de Coadry	17/05/1933	
<b>AC4</b> Protection du patrimoine architectural, urbain et paysager	Site inscrit : Placître de la Chapelle de Coadry avec ses arbres et sa clôture	09/05/1931	DREAL Bretagne
<b>AS1</b> Protection des eaux potables et minérales	Captages de Toyal et Vieille Source	15/12/1997	ARS-B DT29
	Captage de Trévalot	15/12/1997	
	Captage de Restambem	21/11/2006	
	Prise d'eau de Kerriou	18/11/2013	
<b>I3</b> Protection des canalisations de transport de gaz <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i>  <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUP</i>	Transport de gaz :- Arzano - Élliant DN 300 1977	23/02/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Scaër Saint-Adrien, DN 100 1984	29/12/1983	
	Transport de gaz : Branchement de Scaër DN 100 1984	29/12/1983	
	Transport de gaz : Scaër - Lojou DN 100 1984	29/12/1983	
	Transport de gaz : Scaër - Bannalect DN 100 1985	25/01/1985	
<b>I1</b> Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques. <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN100-1985-SCAER_BANNALECT	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1984-BRT_SCAER	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1985-BRT_SCAER_SAIN-ADRIEN	09/01/2017	
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1984-BRT_SCAER_LOJOU	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de SCAER_LOJOU	09/01/2017	
	Zones d'effets : Poste de SCAER	09/01/2017	
Zones d'effets : Poste de SCAER_SAIN-ADRIEN	09/01/2017		
<b>I4</b> Protection des lignes électriques	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis

<b>I4 Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kérourois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 63kV N° 1 SCAER - PIQUAGE A SCAER (SCAER)		
	LIAISON 63kV N° 1 CASCADEC – CONCARNEAU - LANGONNET		
	LIAISON 63kV N° 1 CASCADEC – CONCARNEAU – LANGONNET - SCAER (CASCADEC)		
		LIAISON 400kV N° 2 CORDEMAIS-POSTE-MARTYRE (LA)	
	LIAISON 400kV N° 1 CALAN-MARTYRE (LA)	24/12/1982	
<b>PT1 Protection radioélectrique électromagnétique</b>	Centre de réception de Scaër KERVELENEC	07/12/1998	Défense ESID de Brest
<b>PT2 Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	Faisceau hertzien allant de Quimper-Pluguffan (L'Enfer) à Scaër-Kervelenec	05/11/1998	Défense ESID de Brest
	Centre radioélectrique de Scaër-Kervelenec vers Lann-Bihoué	19/05/1999	
	Centre radioélectrique de Scaër-Kervelenec vers Quimper-Pluguffan	19/05/1999	
	Faisceau hertzien de Scaër-Kervelenec (Finistère) à Lann Bihoué (Morbihan)	09/10/2000	
<b>PT3 Protection des câbles de télécommunications</b>	Câble à fibres optiques - réseau national - F 241-1 – Quimper > Loudéac		ORANGE
<b>T4 Servitudes aéronautiques de balisage</b>	Servitude de balisage de l'aérodrome de Guiscriff-Scaër	19/05/2014	DGAC /SNIA Pôle de Nantes
<b>T5 Servitudes aéronautiques de dégagement</b>	Servitude de dégagements de l'aérodrome de Guiscriff-Scaër.	19/05/2014	DGAC /SNIA Pôle de Nantes
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement. – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de TREMEVEN			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	MHi périmètre délimité des abords : Eglise de Tréméven (PPM approuvé le 26/06/2012)	13/11/1939	UDAP Finistère
<b>AS1</b> <b>Protection des eaux potables et minérales</b>	Prise d'eau de Kermagoret sur l'Isole	11/01/2008	ARS-B DT29
	Prise d'eau de Moulin des Goreds sur l'Ellé	11/01/2008	
	Captage de Lost Ar Hocq (prorogation de 5 ans) + (prescriptions modifiées)	06/03/2015	
<b>I3 Protection des canalisations de transport de gaz</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Dans le cas général est associée aux canalisations, une bande de servitude libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale</i> <i>Cf fiche SUP I3 en annexe de la présente liste SUPf</i>	Transport de gaz : Querrien - Quimperlé DN 100 1978	22/09/1977	GRT gaz Transport
	Transport de gaz : Branchement Mellac La Madeleine DN 100 1996	05/03/1996	
<b>I1 Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques.</b> <b>Servitude non représentée</b> <i>Cf fiche SUP I1 en annexe de la présente liste SUP</i>	Zones d'effets : Canalisation DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	09/01/2017	DREAL Bretagne SPPR
	Zones d'effets : Canalisation DN100-1996-BRT_MELLAC_LA-MADELEINE	09/01/2017	
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 225kV N° 1 CONCARNEAU - POTEAU-ROUGE		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne <i>ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09</i>
	LIAISON 225kV N° 1 POTEAU-ROUGE - SQUIVIDAN		
	LIAISON 63kV N° 1 LISLOCH-POTEAU ROUGE		
	LIAISON 63kV N° 1 POTEAU-ROUGE - QUIMPERLE		
	LIAISON 63kV N° 1 GUIDEL-QUIMPERLE		
<b>PM1</b> <b>Risques naturels prévisibles</b>	PPR inondation de Quimperlé / Tréméven.	17/12/2004	DDTM 29
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement. – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC /SNIA Pôle de Nantes

Commune de TREVOUX (LE)			
Code SUP	Intitulé	Date servitude	Service compétent
<b>AC1</b> <b>Protection des monuments historiques</b>	MHi : Dolmen de Kerscao à Loyan (sur Riec-sur-Belon)	18/06/1971	UDAP Finistère
	MHc : Dolmen de Benon parc Goalichot	26/02/1974	
	MHc : Menhir de Laniscar	07/11/1974	
<b>AS2</b> <b>Protection des établissements ostréicoles</b>	Périmètre de protection autour des établissements conchylicoles et gisements naturels coquilliers de la rivière 'Le Belon'	23/01/1945	ARS-B DT29
<b>EL11</b> <b>Interdiction d'accès sur voies express</b>	RN 165		DIR - Ouest
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	Réseau HTA de distribution (non cartographié) – contacter Enedis, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité.		Enedis
<b>I4</b> <b>Protection des lignes électriques</b>	LIAISON 63kV N° 2 BANNALEC – CONCARNEAU – MELGVEN (BANNALEC – PIQUAGE A MELGVEN)		RTE – Groupe Maintenance Réseaux Bretagne ZA de Kerourvois Sud 29556, QUIMPER CEDEX 09
<b>PT2</b> <b>Protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles</b>	FH LANVEOC Ecole navale Poulmic / QUEVEN Lann Bihoue	20/01/2012	DEFENSE
<b>PT3</b> <b>Protection des câbles de télécommunications</b>	Câble cuivre UPS 29 1 12 - Baye > Trévoux (plan non communiqué)		ORANGE
<b>T1</b> <b>Protection des chemins de fer</b>	Ligne 470 000 de Savenay à Landerneau	15/07/1845	SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale de l'Ouest 15 Boulevard Stalingrad 44 000 Nantes
<b>T7 Servitude à l'extérieur des zones de dégagement</b>	Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement – tout le territoire communal	25/07/1990	DGAC / SNIA

## Annexe 1 fiche d'information servitude I1 relatives à la maîtrise de l'urbanisation



### FICHE D'INFORMATION LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE RELATIVES A LA MAITRISE DE L'URBANISATION SERVITUDE I1

En application du Code de l'Environnement, chapitre V du Titre V et du Livre V, l'arrêté préfectoral n°20170096002, 2017009-003, 2017009-0024, 2017009-0047, 2017009-0051, 2017009-0070, 2017009-0072, 2017009-0083, 2017009-0089 du 09/01/2017 instaurent des servitudes d'utilité publique (SUP) prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel.

Le Gestionnaire de cette servitude est la DREAL BRETAGNE.

Les servitudes portent sur les terrains situés à proximité des canalisations et des installations annexes jusqu'aux distances figurant dans les tableaux suivants :

Nom Canalisation	DN (-)	PMS (bar)	Zone SUP 1 (m)	Zone SUP 2 (m)	Zone SUP 3 (m)	Commune
DN150-1979-ARZANO_QUEVEN	150	67.7	45	5	5	ARZANO
DN300-1977-THEIX_ARZANO	300	67.7	95	5	5	ARZANO
DN300-1994-LANGUIDIC PONTIVY_ARZANO	300	67.7	95	5	5	ARZANO
DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DU-FAOU KERNONN	300	67.7	95	5	5	ARZANO
DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	ARZANO
DN100-1985-SCAER BANNALEC	100	67.7	25	5	5	BANNALEC
DN160-2003-SAINT THURIEN-SAINT THURIEN CI	160	8	15	5	5	BANNALEC
DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	BANNALEC
DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DU-FAOU KERNONN	300	67.7	95	5	5	LOCUNOLE
DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	LOCUNOLE
DN80-1997-BRT MELLAC	80	67.7	15	5	5	MELLAC
DN100-1996-BRT MELLAC LA MADELEINE	100	67.7	25	5	5	MELLAC
DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	100	67.7	25	5	5	MELLAC
DN100-1978-QUERRIEN_QUIMPERLE	100	67.7	25	5	5	QUERRIEN
DN300-1995-ARZANO_CHATEAUNEUF-DU-FAOU KERNONN	300	67.7	95	5	5	QUERRIEN
DN300-1977-ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	QUERRIEN



DN80-2005-BRT QUIMPERLE CI COGE	80	67.7	15	5	5	QUIMPERLE
DN100-1978- QUERRIEN_QUIMPERLE	100	67.7	25	5	5	QUIMPERLE
DN100-1981-BRT QUIMPERLE CI	100	67.7	25	5	5	QUIMPERLE
DN80-2003-BRT SAINT- THURIEN	80	67.7	15	5	5	SAINT- THURIEN
DN100-2003-SAINT THURIEN-SAINT-THURIEN CI	100	8	7	5	5	SAINT- THURIEN
DN80-2003-BRT SAINT- THURIEN	100	67.7	25	5	5	SAINT- THURIEN
DN160-2003-SAINT THURIEN-SAINT THURIEN CI	160	8	15	5	5	SAINT- THURIEN
DN300-1977- ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	SAINT- THURIEN
DN100-1985- SCAER_BANNALEC	100	67.7	25	5	5	SCAER
DN100-1984-BRT SCAER	100	67.7	25	5	5	SCAER
DN100-1985-BRT SCAER SAINT ADRIEN	100	67.7	25	5	5	SCAER
DN100-1984-BRT SCAER LOJOU	100	67.7	25	5	5	SCAER
DN300-1977- ARZANO_ELLIANT	300	67.7	95	5	5	SCAER
DN100-1978- QUERRIEN_QUIMPERLE	100	67.7	25	5	5	TREMEVEN
DN100-1996-BRT MELLAC LA MADELEINE	100	67.7	25	5	5	TREMEVEN

DN : Diamètre nominal (sans unité) ; PMS : Pression Maximale en Service



Nom Installation annexe	Zone SUP 1 (m)	Zone SUP 2 (m)	Zone SUP 3 (m)	Commune
ARZANO	60	6	6	ARZANO
BANNALEC	35	6	6	BANNALEC
MELLAC	35	6	6	MELLAC
MELLAC LA MADELEINE	40	6	6	MELLAC
QUERRIEN	40	6	6	QUERRIEN
QUIMPERLE CI	35	6	6	QUIMPERLE
QUIMPERLE CI COGE	35	6	6	QUIMPERLE
QUIMPERLE	35	6	6	QUIMPERLE
SAINT-THURIEN	35	6	6	SAINT-THURIEN
SAINT-THURIEN CI	20	5	5	SAINT-THURIEN
SCAER LOJOU	35	6	6	SCAER
SCAER	35	6	6	SCAER
SCAER SAINT ADRIEN	40	6	6	SCAER

## Annexe 2 fiche d'information servitude I3 d'implantation et de passage



### FICHE D'INFORMATION SUR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE D'IMPLANTATION ET DE PASSAGE SERVITUDE I3

Les ouvrages indiqués dans la fiche de présentation ont été déclarés d'utilité publique.

Des conventions de servitudes amiables sont signées à la pose des canalisations avec les propriétaires des parcelles traversées.

**Dans le cas général, est associée aux canalisations, une bande de servitude, libre passage (non constructible et non plantable) pouvant aller jusqu'à 20 mètres de largeur totale.**

Dans cette bande de terrain (zone *non aedificandi* et *non sylvandi*) aussi appelée « bande étroite » ou « bande de servitudes fortes », GRTgaz est autorisé à enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection, à construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement et à procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abatages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires.

Dans cette bande, les constructions, la modification du profil du terrain, les plantations d'arbres ou arbustes potentiellement de plus de 2,7 mètres de hauteur et toutes pratiques culturales dépassant plus de 0,6 mètre de profondeur sont interdites. De même, la pose de branchements en parallèle à nos canalisations dans la bande de servitude est interdite.

Dans une bande appelée également « bande large » ou « bande de servitudes faibles », dans laquelle est incluse la bande étroite, GRTgaz est autorisé à accéder en tout temps au dit terrain notamment pour l'exécution des travaux nécessaires à la construction, l'exploitation, la maintenance et l'amélioration continue de la sécurité des canalisations. Cette bande peut aller jusqu'à 40 mètres.

#### Prise en compte dans les documents d'urbanisme et dans les orientations de développement

En application des articles L.151-43 et L.152-7 ainsi que l'article R.151-51 du Code de l'Urbanisme, ces servitudes d'utilité publique doivent être mentionnées sur la liste des servitudes des documents d'urbanisme et des éléments graphiques associés.

Nous rappelons également que :

- pour les secteurs du PLU relatifs aux Espaces Boisés Classés (existants ou à venir), il est impératif d'exclure de ceux-ci la bande de servitudes fortes.
- selon le Décret n°67-886 du 07/10/1967 et la jurisprudence : "...il est à noter que même lorsqu'elles résultent de conventions amiables, sur tout ou partie de leur tracé, les servitudes sont considérées comme étant d'utilité publique si la canalisation a été déclarée d'intérêt général ou d'utilité publique... Elles doivent donc systématiquement être annoncées aux PLU, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités légales d'institution des servitudes."

L'adresse du service gestionnaire de cette servitude **a changée** et est la suivante :

GRTgaz - POLE EXPLOITATION CENTRE ATLANTIQUE  
Service Travaux Tiers & Urbanisme  
62, Rue de la Brigade Rac - ZI Rabion  
16023 Angoulême Cedex  
PECA-URBA@grtgaz.com





Quimperlé  
Communauté  
Kemperle  
Kumuniezh



Plan local d'urbanisme  
intercommunal

steuñv lec'hel ar c'hêraozañ  
etrekumunel